



SNMN

SYNDICAT NATIONAL DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

Dr. Jean-Baptiste VOITOT
Président

Villeneuve d'Ascq, le mardi 1 décembre 2020

Dr. Eric ZERBIB
Vice-Président

Curium : monopole irresponsable et grève meurtrière

Dr. David Ziai
Secrétaire

Dr. Yacine El Yaagoubi
Secrétaire Adjoint

Dr. Thomas POISSON
Trésorier

Dr. Eric Gremillet
Past President

A la suite d'une grève surprise (préavis semble-t-il hier à 21 h !), **de nombreux services de médecine nucléaire français n'ont pas reçu aujourd'hui le 18FDG et la 18F-Choline**, traceurs radioactifs indispensables à la réalisation des examens de TEP (« PETscan »). Cet examen occupe une place fondamentale et irremplaçable dans la prise en charge de nombreux cancers. Comme par ailleurs, le nombre d'appareils est contingenté par les ARS, les plannings sont en général saturés et les examens non réalisés aujourd'hui et demain **ne pourront pas être rattrapés avant au mieux plusieurs jours, voire quelques semaines**, d'autant plus qu'ils ne pourront pas être réalisés par d'autres services régionaux, placés dans la même situation. Des centaines de patients dont l'examen était urgent vont voir ainsi leur diagnostic ou leur bilan, donc leur traitement, retardé : perte de chance

majeure pour de nombreux patients, retentissement vital possible (exemple : lymphome agressif nécessitant un traitement urgent mais un bilan préalable impératif pour en suivre l'efficacité). Ne parlons pas de l'oncologie pédiatrique...

Il ne nous appartient pas de juger du bien-fondé des revendications à l'origine de cette grève, mais nous dénonçons avec force le monopole Curium (sur la plus grande partie du territoire) qui a été permis par les autorités compétentes lorsque cette société a racheté Cyclopharma en 2018. Rappelons qu'elle détient aussi le monopole de fait des autres produits radiopharmaceutiques (utilisés en scintigraphie cardiaque, osseuse, etc.) depuis qu'elle a racheté Mallinckrodt en 2017. Globalement elle maîtrise et ajuste à l'envi les tarifs qu'elle impose aux services économiques des hôpitaux et aux services privés. **Une situation monopolistique de ce type confère une responsabilité écrasante envers la continuité de soins.** Il semble que Curium ne l'ait pas compris, ayant déjà tenté sans vergogne d'imposer des commandes forcées de radiopharmaceutiques (au mépris des règles de l'Autorité de Sécurité Nucléaire) pour maintenir son chiffre d'affaires en plein pic pandémique alors que les services de médecine nucléaire avaient reporté tous les examens non urgents conformément aux directives des autorités sanitaires et des sociétés savantes. Et c'est encore Curium - associé aux rares autres acteurs du secteur - qui depuis quelques années se livre à un lobbying honteux auprès des tutelles pour obtenir des tarifs imposés plus avantageux et non négociables.

Le Syndicat National de la Médecine Nucléaire s'insurge contre cette situation ahurissante aux conséquences sanitaires gravissimes et enjoint les autorités compétentes de tout faire pour que dans l'immédiat les services de médecine nucléaire concernés soient livrés et qu'à court terme il soit mis en place les conditions d'une réelle concurrence sur le marché des radiopharmaceutiques.